

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1483 approuvant des états de dégrèvement.

n° 1483

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 octobre 1964

Numéro JO

n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro

1 novembre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés les états de dégrèvements présentés le 12<sup>o</sup> octobre 1964, par le Ministre des Finances, à savoir : 1<sup>o</sup> Un état des dégrèvements d'office comprenant quinze (15) cotes admises partiellement ou en totalité en non-valeur pour un montant de: trois cent treize mille quatre-vingt-six francs (313.086 F.D.) ; 2<sup>o</sup> Un état de dégrèvements prononcés au contentieux où au gracieux comprenant dix-sept (17) cotes admises partiellement où en totalité en non-valeur pour un montant de: quatre cent soixante quinze mille deux cent vingt-neuf francs (475.229 FD).